

L'arrivée des Gavaches au XV^es. les constructions.

[....]

« Les seigneurs de l'Entre-deux-Mers ont accordé aux migrants des tenures héréditaires, véritables propriétés en puissance qui, par leurs avantages juridiques exceptionnels étaient de nature à les attirer et à les y retenir » indique Robert Boutruche, dans *Les courants de peuplement de l'Entre-deux-Mers* (1935)

« Sans doute, indique-t-il, les immigrants doivent-ils payer la dîme et n'échappent-ils pas, en général ni aux banalités, ni aux devoirs[...]Mais deux charges, jadis très lourdes, sont allégées ou supprimées, d'abord la corvée, ensuite le guet ».

Léo Drouyn, s'appuyant sur des écrits : « Dès 1456, c'est à dire après l'expulsion des Anglais de notre pays, et surtout à partir de l'avènement de Louis XI, les seigneurs de Basse Guyenne et les abbés des monastères de cette province, voyant leurs terres incultes, faute de bras pour les travailler, firent publier dans la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Périgord, le Limousin, jusque dans le Béarn, qu'ils avaient de vastes domaines à donner à fief ». De vastes domaines de 100, 200, 300 journaux furent attribués aux nouveaux arrivants, s'ils s'engageaient à défricher, les terres, à bâtir une maison la première ou deuxième année qui suivait le bail et à remettre les moulins en état de marche. « Les terres cultivées ordinairement au quint des fruits, le seraient désormais au sixième ou au huitième et le paiement des redevances seraient réduites ou différées ».

Le comté de Benauges et l'abbaye de La Sauve ainsi que la commanderie de Sallebruneau et de Buch, la Seigneurie d'Albret, l'abbaye de Blasimon et d'autres agents secondaires participent à cette mise en œuvre de repeuplement. Cette migration a duré plus de deux siècles. La Petite Gavacherie était répartie sur 47 paroisses dont faisait partie Arbis, et la population arrivante fut estimée à 20000 habitants.

Durant cette période de migration s'opèrent de fortes mutations. Certaines régions se vident au profit notamment de notre région. Dans une étude sur la Gâtine poitevine, le Dr Louis Merle précise qu'à la fin du Moyen-Âge « une seule ferme a pris la place d'un groupe de chaumières formant village ou hameau. Le métayer a ainsi remplacé les tenanciers ; une seule famille, parfois deux ou trois associées, pour l'exploitation d'un domaine, ont pris la place de dix à quinze ou vingt feux. Que sont devenus les anciens exploitants du sol qui n'ont pas trouvé place dans les nouvelles métairies ? ». L'auteur les montre prenant la besace ou bien émigrant, selon une très ancienne tradition, vers les Charentes et les Pays de Garonne, y constituant des "Gavacheries" dont les traces subsistent dans l'Entre-deux-Mers. (Dr Louis Merle - La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen-Âge à la Révolution. Coll.Les hommes et la Terre Paris 1958.)

Les migrants.

" Ces migrants du XV^e siècle appartiennent à toutes les classes sociales : parmi eux, les paysans évidemment dominant. Les "laboureurs", c'est à dire des gens qui possèdent en propre au moins un atelage de labour, sont en majorité ; ce ne sont pas des prolétaires : ils constituent au contraire, pour ce temps-là, la classe riche des sociétés paysannes. En outre, à leur arrivée, ils doivent être en mesure de payer le droit de "caritat" qui va jusqu'à deux écus d'or. Ils viennent par fa-

milles entières de douze à quinze membres parfois", indique Edmond Babin. Il précise " A cet apport paysan qui fut considérable, il convient d'ajouter des notaires royaux et des prêtres, des marchands et des artisans (charrons, tonneliers, tisserands, meuniers des moulins à grains et des moulins "battants" à draps), des charpentiers et des couvreurs d'ardoises. On trouve des barbiers à côté de nobles ruinés, sans compter les errants et d'inévitables aventuriers toujours en quête." [...]